

Paris, le 16 octobre 2018

Monsieur le ministre,

Le PPCR mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2017 a instauré un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIPSEEP) qui a mis en place le complément indemnitaire annuel (CIA).

Le complément indemnitaire annuel permet de reconnaître l'engagement professionnel et la manière de servir des agents, leur investissement personnel dans l'exercice de leurs fonctions, leur sens du service public et leur contribution au collectif de travail.

Le montant du CIA n'a pas évolué depuis sa création, alors que les missions des personnels ont profondément été modifiées par le Plan préfectures nouvelle génération (PPNG). Ce plan a abouti à l'extinction des fonctions d'accueil du public dans les services de délivrance des cartes grises, permis de conduire, CNI, passeports et le déploiement de plateformes régionales ou nationales de « production » de titres.

Cette mutation des conditions de travail et le sens d'adaptation dont font preuve les personnels méritent une reconnaissance à la hauteur de leur engagement.

Cet engagement s'est illustré par exemple dans le renforcement des missions régaliennes de l'Etat au niveau départemental :

- La prévention de la radicalisation, priorité nationale dans le cadre de la lutte antiterroriste,
- La transformation des missions d'accueil « Etranger » pour s'adapter aux évolutions stratégiques du ministère de l'intérieur (équipes mobiles, asile...),
- Le renforcement des missions de contrôle (fraude documentaire, légalité des actes, suivi des activités des partenaires de confiance : mairies et professionnels de l'automobile).

En parallèle, la baisse générale des effectifs oblige les agents à accomplir un nombre croissant de missions mais avec des moyens de plus en plus réduits.

Pour toutes ces raisons, et dans la continuité des années précédentes, je vous demande de bien vouloir attribuer à tous les agents de préfectures et de sous-préfectures, sans oublier ceux des SGAMI, une prime exceptionnelle d'un montant au moins égal à celui attribué en 2017.

Cette marque de reconnaissance tant attendue, adressée à tous les personnels de préfectures et de sous-préfectures, saluerait votre arrivée à la tête du ministère de l'intérieur.

Je serai particulièrement attentive à la bienveillance dont vous saurez faire preuve à cette occasion.

Christine MAROT

**Secrétaire générale de Fo Préfectures et
des Services du Ministère de l'Intérieur**

M Christophe CASTANER

Ministre de l'Intérieur

